

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2017 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE PROMOTION INTERNE  
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2017 l'examen professionnel de promotion interne d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe pour les spécialités « Musée », « Bibliothèque » et « Documentation » en partenariat avec les centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Gironde, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et de la Haute-Vienne.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuves écrites :**

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Nombre de candidats ayant obtenu une note sup. ou égale à 10/20 (%)	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (note < 5/20)	Nombre de candidats admissibles (% des candidats présents aux épreuves écrites)
<b>Musée</b>	40	32 (80%)	20 %	10.41/20	18 (56 %)	9/20	1	24 (75 %)
<b>Bibliothèque</b>	97	76 (78%)	22 %	9.59/20	34 (45 %)	9/20	12	43 (57 %)
<b>Documentation</b>	0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	137	108 (79%)	21%	9.83/20	52 (48 %)	-	13	67 (62 %)

**Epreuve orale :**

	Candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites)
<b>Musée</b>	24	24 (100 %)	8.16/20	17.08/20	12.73/20	20 (62.50 %)
<b>Bibliothèque</b>	43	43 (100 %)	6.08/20	16.66/20	11.46/20	36 (47.37 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
16 (12%)	58 (42%)	63 (46%)

➤ **Genre :**

Hommes	Femmes
24 (18%)	113 (82%)

Un peu plus de la moitié des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires. 82 % sont des femmes.

➤ **Préparation des candidats :**

	Musée		Bibliothèque	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	16 %	10 %	5 %	0 %
Préparation personnelle	<b>66 %</b>	<b>65 %</b>	<b>74 %</b>	<b>83 %</b>
Aucune préparation	12 %	15 %	18 %	14 %
Non renseigné	6 %	10 %	3 %	3 %

Une majorité des lauréats déclare s'être préparés de manière personnelle à cet examen.

➤ **Niveau de diplômes :**

	Musée		Bibliothèque	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau I et plus (Maîtrise et plus)	<b>38 %</b>	<b>50 %</b>	24 %	36 %
Niveau II (Maîtrise, Licence)	22 %	25 %	13 %	22 %
Niveau III (BTS)	28 %	15 %	<b>26 %</b>	<b>28 %</b>
Niveau IV (Bac)	6 %	5%	<b>26 %</b>	14 %
Niveau V (CAP, BEP)	6 %	5%	11%	-

La majorité des lauréats possède un niveau de diplôme au moins de niveau III.

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen professionnel de promotion interne d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe se compose de deux épreuves écrites d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

### ➤ Deux épreuves écrites :

**1/ La rédaction d'une note**, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant **sur la spécialité** dans laquelle le candidat se présente

**(durée : trois heures ; coefficient 2)**

**2/ Un questionnaire** de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat **dans la spécialité** choisie au moment de l'inscription.

**(durée : trois heures ; coefficient 1)**

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Cette épreuve a eu lieu le 18 mai 2017 à Morcenx. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

- 1) La rédaction **d'une note**, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé
- Maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

Les sujets de la session 2017 portaient sur les thèmes suivants :

- Bibliothèque : L'extension des horaires des bibliothèques
- Musée : L'accessibilité des personnes handicapées dans les musées

### **Les correcteurs constatent :**

#### **Spécialité Musée :**

- un niveau moyen
- un manque de maîtrise de la méthodologie de la note
- de nombreuses copies restent très généralistes et ne constituent pas une aide à la décision.

#### **Spécialité Bibliothèque :**

- un niveau moyen dans l'ensemble sauf quelques très bonnes copies
- quelques notes éliminatoires à cause d'un manque avéré de maîtrise de la technique de la note, une mauvaise compréhension des documents et un niveau de rédaction très faible.

2) **Un questionnaire de trois à cinq questions** destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Pour cette session, tous les sujets comportaient 4 questions avec un nombre de points variable en fonction de l'importance de la question et du développement de la réponse attendu. Ce barème est porté sur le sujet afin que les candidats puissent arrêter leur stratégie de traitement du sujet en toute connaissance de cause. Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat dans la spécialité choisie, son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec cette spécialité, sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente et ses qualités rédactionnelles.

**Les correcteurs constatent :**

**Spécialité Musée :**

- les questions étaient suffisamment générales dans leur formulation pour permettre à tous les candidats d'apporter des réponses
- peu de très bonnes copies
- un niveau plutôt moyen
- les réponses traduisent en général une bonne connaissance du terrain mais une incapacité à prendre du recul sur la globalité de la problématique.

**Spécialité Bibliothèque :**

- les sujets permettaient à la fois une évaluation de la curiosité professionnelle, d'un esprit critique et des connaissances techniques attendus d'un agent de catégorie B.
- un niveau assez faible
- un manque de structuration des réponses, des affirmations rapides et simplistes, des approximations sur des domaines techniques
- un manque de connaissances et de préparation.

Les sujets sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion des Landes : [www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr) (onglet « concours », rubrique « les différents concours et examens »).

**Les résultats des épreuves écrites** sont les suivants :

	Musée	Bibliothèque
Rédaction d'une note	de 4.5 à 16.5/20 moyenne : 10.15/20	de 4 à 16.25/20 moyenne : 9.9/20
Questionnaire	de 2.88 à 16/20 moyenne : 10.92/20	de 0.75 à 16.50/20 moyenne : 8.98/20

**Selon la réglementation :**

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant été déclarés admissibles par le jury.

Ce dernier, qui s'est réuni le 5 septembre 2017, a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale après avoir fixé le seuil d'admissibilité dans les deux spécialités à 9/20.

62 % des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

➤ **Une épreuve orale :**

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

**(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).**

Dans l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel (les grands principes de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales)
- La motivation (préparation, formation, projet professionnel ....)

**Les examinateurs relèvent :**

- des exposés souvent bien préparés
- une bonne connaissance de leur fonction actuelle
- certains candidats ne se projettent pas sur des missions d'encadrement et de niveau supérieur
- des connaissances de l'environnement territorial parfois insuffisantes

**Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.**

Le jury de cet examen s'est réuni le 27 septembre 2017 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Le seuil d'admission a été fixé à 10/20 dans les deux spécialités.

56 candidats ont été reçus à l'examen professionnel de promotion interne d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2017, soit 52 % des candidats présents aux épreuves écrites.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

La présidente du jury, Madame Marie-Josée LAFFITTE